

Centrale des crédits aux particuliers : pas d'embellie en 2011 et des chiffres plus difficiles à analyser... Où va la Centrale?

Au dernier trimestre 2011, l'obligation d'enregistrer des découverts bancaires autorisés fait exploser de manière artificielle le nombre d'ouverture de crédit et anéantit les comparaisons dans le temps des taux de défauts ! L'usage des ouvertures de crédit étant depuis longtemps identifié comme potentiellement problématique, on s'étonne qu'aucune disposition n'ait été prise afin de permettre la traçabilité de ces enregistrements ponctuels et d'éviter ainsi de provoquer tant de difficultés d'analyse ? Simple négligence, geste irresponsable ? Le rôle de la Centrale des crédits dans la prévention du surendettement n'en sort en tout cas pas grandit !

Introduction

Pas facile de faire parler les chiffres de la Centrale des crédits aux Particuliers (CCP). Nos analyses publiées depuis des années essayent d'en extraire toute l'information utile afin d'identifier des pratiques, des produits qui pourraient s'avérer contraire à une pratique responsable, à un usage harmonieux par le consommateur. Depuis de nombreuses années, nous soulignons les lacunes relatives aux informations données quant aux ouvertures de crédits, qui déjà émaillent la qualité des informations que nous pouvons en tirer :

- nous plaçons pour pouvoir également disposer du nombre d'ouvertures de crédit en activité, afin de pouvoir rapporter à ce dernier le nombre de défauts, et obtenir une information bien plus pertinente ;
- nous plaçons pour une mise à jour au moins annuelle des encours (montant restant à rembourser) des crédits (pas uniquement pour les ouvertures de crédit), et non pas uniquement le montant octroyé à la signature ;
- nous souhaitons pouvoir disposer des informations relatives à la présence d'intermédiaires de crédit dans l'octroi des crédits, afin de pouvoir étudier de manière distincte les taux de défauts observés – notamment pour pouvoir tracer la présence de grandes surfaces dans le dispositif de mise à disposition des crédits auprès du public.

Sur ces trois points, point d'avancée, mais en revanche, faute de traçabilité de l'enregistrement des découverts bancaires autorisés, que nous saluons

par ailleurs¹, les données 2011 des ouvertures de crédit se voient gonflées sans qu'aucun moyen ne permette de faire un tri. Voilà bien un événement qui ne va pas faciliter la tâche des chercheurs ou organisations de défenses de consommateurs dans leur volonté de maintenir une vigilance sur des pratiques qui seraient peu responsables. Comme cela se sentira dans la suite de notre analyse, un grand nombre d'évolutions verront leurs significations torpillées par le traitement non discriminé mis en place. Heureusement, toutefois, que le rapport statistique annuel démarre par ces mots introductifs : « La Centrale des crédits aux particuliers de la BNB est un des instruments de lutte contre le surendettement des ménages mis en place par les autorités belges... ».

Évolution du marché

Croissance du marché du crédit en 2011 – Oui, mais visions peu claires

Dans l'introduction du rapport statistique 2011, la CCP informe ses lecteurs qu'environ un chargement initial de 2,7 millions d'ouvertures de crédit² en cours a été effectué. Si on soustrait ce nombre au total des contrats en cours fin 2011, on observe donc une reprise du marché (+/- 373.638 contrats), toutefois impossible à quantifier avec précision.

Tableau 1

Évolution du nombre total de personnes et de contrats enregistrés entre 2003 et 2011

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de contrats	6.678.948	6.830.213	7.179.204	7.512.130	7.903.687	8.157.065	8.253.320	11.326.958
Évolution annuelle en nb		+ 151265	+348.991	+332.926	+391.560	+253.378	+96.255	+3.073.638
Évolution en %	4,40 %	2,30 %	5,10 %	4,60 %	5,20 %	3,20 %	1,18%	+37,24%
Nombre de contrats défaillants ³ <i>*changement de méthodologie en 2007</i>	508.039*	501.102*	492.177*	411.415	415.890	434.330	448.725	460.493
Évolution annuelle en nb		-6.937	-8.925		+4.475	+18.440	+14.395	+11.768
Évolution en %		-1,4%	-1,8%		1,1%	4,4%	3,3%	2,6%
Nombre de personnes	4.383.731	4.454.925	4.574.224	4.684.232	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461
Évolution en %	2,90 %	1,60 %	2,70 %	2,40 %	2,60 %	1,90 %	1,30%	24,53%

¹En effet, ces données étaient recensées partiellement dans le fichier non-régis, c'est-à-dire non accessibles aux organismes qui n'alimentaient pas le fichier. A présent, tous les découverts autorisés sont enregistrés et consultables par l'ensemble de la profession et les données intégrées dans le rapport statistique de la CCP.

²Sans qu'il ait été possible de les tracer, il semble qu'il a donc été possible à la CCP de distinguer les « réels » nouveaux contrats d'ouvertures de crédit des découverts autorisés en compte !

³Attention : comparées aux données fournies dans nos analyses antérieures, les données 2007 et suivantes ne reprennent plus que les défauts non-régularisés. La CCP a en effet modifié sa méthodologie

Nombre de personnes défaillantes	349.665	343.020	337.755	279.429*	285.595*	300.296*	308.803*	319.092*
Évolution en %		-1,9 %	-1,5 %		2,2 %	5,1%	2,8%	3,3%
Nombre moyen de crédit par emprunteur	1,52	1,53	1,57	1,6	1,64	1,66	1,66	1,83

*dès 2007, les données reprennent les situations en fin d'année.

Source : BNB, Bulletin statistique, Centrale des crédits aux particuliers, 2004-2011

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Après un tassement l'année dernière, le nombre moyen de crédit par personne repart à la hausse et atteint 1,83 fin 2011. En cela, l'élargissement de l'enregistrement aux découverts bancaires autorisés offre une information pertinente, beaucoup plus complète et transparente. Les effets néfastes liés à leur non traçabilité par la CCP ne remettent pas question cette amélioration, mais en amoindrissent significativement les enseignements, et ce pour quelques années encore.

Comme nous l'avons déjà souligné dans nos analyses des données 2009 et 2010⁴, la partie du stock des crédits détenue par des personnes ne disposant que d'un contrat est globalement stable voir décroissante entre 2003 et 2010. En 2011, l'importante croissance observée (+309.735) des personnes disposant d'un contrat est sans nulle doute largement imputable à l'élargissement des enregistrements, puisque par ailleurs, une hausse importante s'observe à tous les degrés d'endettement (+307.633 personnes ayant 5 crédits et plus). Ceci signifie que l'augmentation du stock de crédits est détenue par des personnes disposant d'au moins deux, trois, quatre ou cinq crédits. L'évolution 2011 n'est donc pas véritablement significative d'une pratique responsable. Lorsque les données relatives aux découverts autorisés seront disponibles pour l'ensemble des prêteurs, il s'agira de voir si les comportements de ces derniers s'inscriront dans une approche responsable.

La tendance se maintient, voir s'accroît...

On ne prête qu'aux personnes déjà endettées ! Mais aussi : une fois un premier crédit contracté, le consommateur y recourt de plus en plus.

C'est ce qui semble ressortir de l'observation des données de la CCP. Nos hypothèses pour expliquer un tel phénomène, qui semble aller à l'encontre d'une pratique de crédit responsable, sont les suivantes :

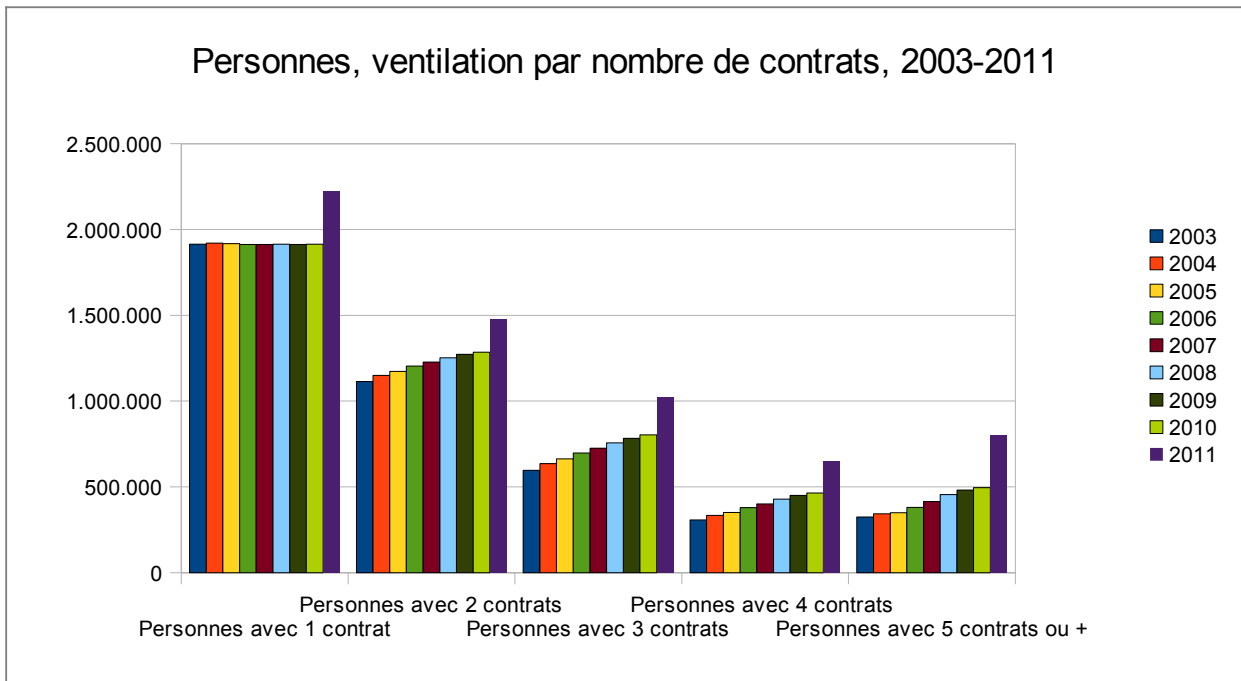
- il est plus facile de proposer un nouveau crédit à un client existant que de convaincre un nouveau client. Cette observation fait écho aussi à l'hypothèse selon laquelle un consommateur ayant déjà contracté un crédit semble plus ouvert à l'usage d'un autre crédit, puis d'un autre encore...
- il est perçu comme plus facile d'estimer le risque crédit sur les clients disposant d'un historique crédit bien fourni. En effet, les approches

⁴<http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque.fr.11.3.2.1.1800.html>

<http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque.fr.11.3.2.2.2823.html>

statistiques que nous avons abondamment critiquées dans de précédentes analyses reposent sur l'analyse de données passées. Tant que le consommateur a en cours des crédits sans défaut de paiement, il dispose d'une bonne cotation. Cette bonne cotation ne prend sans doute pas adéquatement en compte la réduction du pouvoir d'achat et la capacité de remboursement, ni les contraintes budgétaires, ni les risques liés à une réduction des revenus ou à une hausse des charges du client. Dans ce sens, cette évolution peut être le signe d'une véritable bombe à retardement.

Graphe 1⁵



A ce stade, il nous paraît urgent de demander que la CCP fournisse dans son rapport annuel le détail des situations dans lesquelles l'endettement des personnes dépasse 5 contrats. Nous l'invitons également à s'intéresser aux prêteurs et présence d'intermédiaires qui accordent ces crédits supplémentaires et à vérifier si ces derniers sont plus souvent présents dans les situations de défaut de paiement. Nous l'écrivions en 2011, rien de changé en 2012... Le rapport ne fournit toujours pas le détails des situations de plus de 5 contrats en cours. Cette

⁵Données chiffrées disponibles en fin de document

information serait toutefois des plus pertinente dans une optique de prévention du surendettement... et ce ne doit pas être la difficulté technique qui pose problème...

Deux autres tendances à relever, lorsque l'on s'intéresse au risque de surendettement des emprunteurs, sont l'évolution des montants moyens octroyés par type de crédit ainsi que le montant total de ces octrois, ramené alors à l'ensemble des emprunteurs.

La lecture du tableau 2 nous apprend que tous les montants moyens octroyés sont en croissance jusque 2010, et subit une réduction significative en 2011, puisque l'on passe d'un montant moyen d'endettement de 49.444€ à 43.029 €. Cette dernière est due à l'arrivée massive des découverts autorisés en compte, de montants modestes. L'analyse longitudinale des montants moyens ne redeviendra pertinente que dans quelques années, lorsque l'impact initial sera estompé.

Tableau 2 : Evolution des montants moyens empruntés par type de crédit et par emprunteur

	2004	2008	2009	2010	2011
Nb emprunteurs	4.383.731	4.807.023	4.899.920	4.963.644	6.181.461
Prêt à tempérament					
Nb contrat	1394301	1493628	1536174	1564663	1642143
Montant (milliers €)	18258600	23780800	25166832	26250118	27985376
Montant moyen €	13095	15922	16383	16777	17042
Vente à tempérament					
Nb contrat	346712	415187	399375	384381	358632
Montant (milliers €)	1965860	2890299	2912840	2872149	2585338
Montant moyen €	5670	6961	7293	7472	7209
Ouverture de crédit					
Nb contrat	3019868	3704609	3850705	3801638	6636527
Montant (milliers €)	8195222	10981156	11432073	11922515	15029061
Montant moyen €	2714	2964	2969	3136	2265
Crédit-bail					
Nb contrat	5033	2730	1818	851	69
Montant (milliers €)	6661	3437	2672	1621	768
Montant moyen €	1323	1259	1470	1905	11130
Crédit hypothécaire					
Nb contrat	1913034	2287533	2368993	2501787	2689587
Montant (milliers €)	119532305	177121332	189508883	204378453	220383972
Montant moyen €	62483	77429	79996	81693	81940
Montant moyen octroyé par emprunteur	33751	44680	46740	49444	43029

Source : BNB, Bulletin statistique, Centrale des crédits aux particuliers, 2004-2011
Calculs : Réseau Financement Alternatif

Evolution des montants des arriérés

Le tableau 3 documente l'évolution des arriérés par type de crédit et par emprunteur.

Parmi les évolutions marquantes observées entre 2007 et 2011, on retiendra la hausse de 36,9% de l'arriéré moyen en matière de prêt hypothécaire, qui passe ainsi de 22.097€ à 30.258 € ainsi que la hausse de 26,7% de celui des prêts à tempérament, qui passe de 5.767€ à 7.309€.

En moyenne par emprunteur, en revanche, l'évolution de l'arriéré moyen est en croissance depuis 2007. Il était arrivé en 2006 à un montant plancher, et depuis n'a cessé de croître pour atteindre 7.989 € en 2011, soit une hausse de près de 2% par rapport à 2010.

Tableau 3 : Evolution des montants moyens des arriérés par type de crédit et évolution du montant moyen des arriérés par emprunteur

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nb emprunteurs défaillants	349.665	343.020	337.755	279.429*	285.595*	300.296*	308.803*	319.092*
Prêts à tempérament défaillants								
Nb contrats	201693	191833	184042	152817*	154199*	161002*	163765*	163462*
Montant (milliers €)	891172	861715	838562	881325	936636	1070829	1154213	1194760
Montant moyen €	4418	4492	4556	5767	6074	6651	7048	7309
Ventes à tempérament défaillants								
Nb contrats	56603	54708	54591	44310*	43628*	44787*	46207*	46716*
Montant (milliers €)	83800	73800	65237	59134	57309	59269	62311	63236
Montant moyen €	1480	1349	1195	1335	1314	1324	1349	1354
Ouvertures de crédit défaillantes								
Nb contrats	200908	208082	209265	186597*	190335*	200151*	210241*	221281*
Montant (milliers €)	281754	294784	293771	296533	308322	340737	376402	414300
Montant moyen €	1402	1417	1404	1589	1620	1702	1790	1872
Crédits-bails défaillants								
	Pour mémoire							
Nb contrats	4968	4441	3867	3327*	2621*	1757*	834*	60*
Montant (milliers €)	2547	2269	2001	1781	1507	1059	639	256
Montant moyen €	513	511	517	535	575	603	766	4267
Crédits hypothécaires défaillants								
Nb contrats	43867	42038	40412	24364*	25107*	26633*	27678*	28974*
Montant (milliers €)	679237	607691	568800	538371	552065	682977	825553	876701
Montant moyen €	15484	14456	14075	22.097	21.988	25644	29826	30258
Montant moyen défaillant par emprunteur en défaut	5544	5365	5236	6360	6498	7176	7834	7989

*dès 2007, les données reprennent les situations en fin d'année.

Source : BNB, Bulletin statistique, Centrale des crédits aux particuliers, 2004-2011

Calculs : Réseau Financement Alternatif

Nos prêteurs belges sont-ils en train de dépasser certaines bornes?

Le nombre d'emprunteurs avec plus de 2, 3, 4 et même 5 crédits est en hausse. Le montant moyen des crédits octroyés est en hausse. On observe également une hausse du montant moyen des arriérés. Dès lors, l'usage fait par les prêteurs de la CCP est-il responsable ? Depuis 2010, ce questionnement reste non seulement valable mais est également plus préoccupant en 2011.

Autres constatations remarquables et renforçant nos doutes en la matière : le taux des emprunteurs dont tous les crédits souscrits sont défaillants augmente en fonction du nombre de crédits et les taux en 2010 sont supérieurs à ceux observés en 2009! Dès lors, en quoi les informations recueillies par la Centrale positive sont-elles utilisées par les professionnels du crédit pour estimer le risque de non-remboursement et réduire les risques de surendettement par une politique d'octroi responsable ? L'arrivée des enregistrements des découverts autorisés en compte vient creuser encore cette tendance : à titre d'illustration, les emprunteurs disposant de 5 contrats ou plus se sont accrus de plus de 307.000 unités en 2011 !

Ventilation des emprunteurs défaillants en fonction du total de leur contrat
(situation fin 2011 - % de personnes défaillantes)

	1 contrat	2 contrats	3 contrats	4 contrats	5 contrats et +
Personnes avec 1 contrat défaillant	53,8%	22,4 %	11,1 %	6,1 %	6,5 %
Personnes avec 2 contrats défaillants		56,7 %	23,8 %	10,2 %	9,2 %
Personnes avec 3 contrats défaillants			59,0 %	24,4 %	16,6 %
Personnes avec 4 contrats défaillants				59,8 %	40,2 %
Personnes avec 5 contrats défaillants					100,00 %

Source : BNB, Bulletin statistique, Centrale des crédits aux particuliers, 2011

Augmentation du nombre d'emprunteurs défaillants pour la quatrième année consécutive, triste record 2011

Alors que la tendance à la baisse du nombre total de contrats défaillants a été observée jusqu'en 2007, on constate que l'augmentation entamée en 2008 (+0,9 %, soit 4.181 contrats défaillants en plus), se poursuit en 2011 (+2,6% soit 11.768 contrats défaillants en plus par rapport à 2010).

Fin 2011⁶, le nombre total de crédits enregistrés en défaut de paiement est de 460.493 et concerne 319.092 personnes, soit respectivement une croissance de 49.078 contrats défaillants depuis 2007 et une augmentation du nombre de personnes en défaut de 39.663 depuis 2007 !

Tableau 2

Évolution des pourcentages de contrats et de personnes défaillantes sur les populations totales respectives, 2003-2011 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nb contrats défaillants* / nb total de contrats	7,92 %	7,61 %	7,33 %	6,86 %	5,47%*	5,26 %*	5,32%*	5,44%*	4,06%*
Nb de personnes défaillantes / nb de personnes inscrites à la CCP	8,06 %	7,98 %	7,70 %	7,38 %	7,24%	7,16 %	7,28 %	7,36%	5,16%

*dès 2007, les données reprennent les situations en fin d'année.

Source : BNB, Bulletin statistique, Centrale des crédits aux particuliers, 2006-2011

Calculs : Réseau Financement Alternatif

En pourcentage, les données 2011 paraissent s'améliorer, mais la baisse est due à l'intégration des découverts bancaires autorisés. Aucune interprétation positive n'est à l'ordre du jour malheureusement.

Crédits hypothécaires : en croissance constante depuis 2005 !

En termes de parts de marché (voir tableau 4), quand on observe le nombre de contrats, ce sont les ouvertures de crédit qui occupent la première place (boostées cette année), suivies par les prêts hypothécaires. Viennent ensuite les prêts à tempérament et, bien derrière eux, les ventes à tempérament. Enfin, les crédits-bails ont été repris pour mémoire, mais ils n'occupent plus de place significative.

En 2011, ce sont les ouvertures de crédit (+ 2.834.889 contrats) et les prêts hypothécaires (+187.800 contrats) qui ont connu les plus belles progressions.

⁶Les calculs fournis reposent sur les défaillances maintenues en fin de période (nouvelle méthodologie de la BNB). Ce changement méthodologique explique la différence avec les montants fournis dans les analyses des années précédentes.

Tableau 4

Nombre de contrats par type, % de parts de marché par type ;
 Nombre de défaillances par type, % de défaillances par type de contrat,
 2003-2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Prêt à tempérament									
Tous Parts de marché	1.448.534 22,6 %	1.394.301 20,9 %	1.367.647 20,0 %	1.398.962 19,5 %	1.431.078 19,0 %	1.493.628 18,9 %	1.536.174 18,8 %	1.564.663 19,0%	1.642.143 14,5%
Les défaillants* Parts des défaillances	205.988 40,6 %	201.693 39,7 %	191.833 38,2 %	184.042 37,4 %	152.816 37,1 %	154.199 37,1 %	161.002 37,1 %	163.765 36,5%	163.462 35,5%
Vente à tempérament									
Tous Parts de marché	300.934 4,7 %	346.712 5,2 %	375.974 5,5 %	420.496 5,8 %	433.318 5,8%	415.187 5,3%	399.375 4,9%	384.381 4,7%	358.632 3,2%
Les défaillants* Parts des défaillances	59.957 11,8 %	56.603 11,1 %	54.708 10,9 %	54.591 11,1 %	44.310 10,8%	43.628 10,5%	44.787 10,3%	46.207 10,3%	46.716 10,1%
Ouverture de crédit									
Tous Parts de marché	2.818.936 44,1 %	3.019.868 45,2 %	3.037.770 44,5 %	3.213.403 44,8 %	3.433.937 45,7%	3.704.609 46,9%	3.850.705 47,2%	3.801.638 46,1%	6.636.527 58,6%
Les défaillants* Parts des défaillances	190.226 37,5 %	200.908 39,6 %	208.082 41,5 %	209.265 42,5%	186.597 45,4%	190.335 45,8%	200.151 46,1%	210.241 46,9%	221.281 48,1%
Crédit-bail									
Tous Parts de marché	5.840 0,1 %	5.033 0,1 %	4.469 0,1 %	3.873 0,1 %	3.447 0,1%	2.730 0,0%	1.818 0,0%	851 0,0%	69 0,0%
Les défaillants* Parts des défaillances	5.759 1,2 %	4.968 1,0 %	4.441 0,9 %	3.867 0,8 %	3.327 0,8%	2621 0,6%	1757 0,4%	834 0,2%	60 0,0%
Crédit hypothécaire									
Tous Parts de marché	1.824.522 28,5 %	1.913.034 28,6 %	2.044.353 29,9 %	2.142.470 29,8 %	2.210.350 29,4%	2.287.533 28,9%	2.368.993 29,0%	2.501.787 30,3%	2.689.587 23,7%
Les défaillants* Parts des défaillances	45.215 8,9 %	43.867 8,6 %	42.038 8,4 %	40.412 8,2 %	24.364 5,9%	25.107 6,0%	26.633 6,1%	27.678 6,2%	28.974 6,3%

*dès 2007, les données reprennent les situations en fin d'année.

Source : BNB, Bulletin statistique, Centrale des crédits aux particuliers, 2006-2011

Calculs : Réseau Financement Alternatif

221.281 contrats d'ouverture de crédit défaillants fin 2011 : record 2010 battu !!

Le nombre de défaillance croit significativement en ce qui concerne les ouvertures de crédit, tant en valeur absolue (+ 11.040 contrats défaillants) qu'en

part dans le total des défaillances (on passe de 46,9% à 48,1%) : l'ouverture de crédit demeure plus que jamais un type de crédit qui soulève des difficultés d'usage chez les consommateurs.

En ce qui concerne les crédits hypothécaires, la hausse du nombre de contrats défaillants est de 1.296 en 2011, mais ce crédit reste, c'est heureux, toujours très sous représenté dans les parts des défaillances (part de marché : 23,7% - part dans les défaillances : 6,3%)

En 2011, à la différence de 2010, deux types de contrats ont connus des baisses absolues du nombre de défaillances : les prêts à tempérament et les crédits-bail. Si les seconds sont mentionnés pour mémoire, les prêts à tempérament observent un léger recul des défaillances, tant en terme absolu qu'en pourcentage (on passe de 163.765 à 163.462 défaillances, alors que la part des défaillances passe de 36,5% à 35,5%). Cette évolution ne permet toutefois pas de corriger la sur-représentation de ce type de crédit dans les défauts de paiement, puisque les prêts à tempérament représentent 14,5% des contrats et 35,5% des défaillances.

En 2011, deux phénomènes remarquables entamés en 2009 se consolident :

- une croissance soutenue des défaillances des ouvertures de crédit ;
- pour la troisième année consécutive depuis la mise en place de la CCP, une augmentation des défaillances des crédits hypothécaires (+1.296 contrats défaillants).

Evolution par province des défauts de paiement en 2011

Le tableau 4 illustre que, parmi les provinces dans lesquelles les défaillances sont en sous-représentation (part des défaillances inférieure à la part de marché des crédits), on retrouve toutes les provinces flamandes ainsi que la province du Brabant wallon. Par rapport à 2010, on peut dire que la conjoncture 2011 a été plus favorable dans l'ensemble des provinces flamandes qui voient toutes croître la part des emprunteurs enregistrés positivement et reculer la part de ceux enregistrés négativement.

Bruxelles-Capitale et les autres provinces wallonnes sont donc sur-représentées en matière de défaut, avec, en tête, le Hainaut et la province de Liège. Ceci corrobore les observations généralement faites concernant les principales causes du surendettement : pauvreté et déséquilibre budgétaire. Ce dernier est par ailleurs souvent lié à des accidents de vie, parmi lesquels le chômage occupe une place prépondérante.

A Bruxelles non plus, l'évolution 2011 n'a pas été favorable : la part d'emprunteurs inscrits dans le fichier positif décroît légèrement alors que la part d'inscriptions dans le fichier négatif augmente d'un demi point.

Tableau 5

Nombre total de personnes inscrites à la Centrale et nombre de personnes défaillantes, par province et par région, 2006, 2010 et 2011

Provinces / RÉGIONS	2006	2010	2011
Anvers			
Tous	689.722	754.613	978.717
Part dans le total des personnes enregistrées	15,1 %	15,2%	15,8%
Les défaillants	36.709	41.229	35.497
Part dans le total des défaillances	10,9 %	11,3%	11,1%
Brabant flamand			
Tous	447.864	486.372	614.681
Part dans le total des personnes enregistrées	9,8 %	9,8%	9,9%
Les défaillants	19.839	21.579	18.471
Part dans le total des défaillances	5,9 %	5,9%	5,8%
Limbourg			
Tous	352.793	384.884	488.255
Part dans le total des personnes enregistrées	7,7 %	7,8%	7,9%
Les défaillants	18.465	20.376	17.336
Part dans le total des défaillances	5,5 %	5,6%	5,4%
Flandre orientale			
Tous	573.676	624.267	802.304
Part dans le total des personnes enregistrées	12,5 %	12,6%	13,0%
Les défaillants	32.440	34.736	29.896
Part dans le total des défaillances	9,6 %	9,5%	9,4%
Flandre occidentale			
Tous	459.810	502.157	658.522
Part dans le total des personnes enregistrées	10,1 %	10,1%	10,7%
Les défaillants	25.691	26.584	22.866
Part dans le total des défaillances	7,6 %	7,3%	7,2%
FLANDRE			
Tous	2.523.865	2.752.293	3.542.479
Part dans le total des personnes enregistrées	55,2 %	55,4 %	57,3%
Les défaillants	133.144	144.504	124.066
Part dans le total des défaillances	39,5 %	39,5 %	38,9%

Provinces / RÉGIONS	2006	2010	2011
Brabant Wallon			
Tous	171.906	184.319	218.866
Part dans le total des personnes enregistrées	3,8 %	3,7%	3,5%
Les défaillants	9.928	10.627	8.852
Part dans le total des défaillances	2,9%	2,9%	2,8%
Hainaut			
Tous	622.764	656.901	767.872
Part dans le total des personnes enregistrées	13,6 %	13,2%	12,4%
Les défaillants	69.094	71.951	62.687
Part dans le total des défaillances	20,5 %	19,7%	19,6%
Liège			
Tous	478.857	510.696	613.102
Part dans le total des personnes enregistrées	10,5 %	10,3%	9,9%
Les défaillants	46.448	48.688	42.863
Part dans le total des défaillances	13,8 %	13,3%	13,4%
Luxembourg			
Tous	117.076	125.795	150.508
Part dans le total des personnes enregistrées	2,6 %	2,5%	2,4%
Les défaillants	9.268	10.075	8.432
Part dans le total des défaillances	2,7 %	2,8%	2,6%
Namur			
Tous	218.669	235.333	281.740
Part dans le total des personnes enregistrées	4,8 %	4,7%	4,6%
Les défaillants	20.226	20.777	17.899
Part dans le total des défaillances	6,0 %	5,7%	5,6%
WALLONIE			
Tous	1.609.272	1.713.044	2.032.088
Part dans le total des personnes enregistrées	35,3%	34,5%	30,8%
Les défaillants	154.964	162.118	140.733
Part dans le total des défaillances	45,9 %	44,4%	44,0%

	2006	2010	2011
BRUXELLES-CAPITAL			
Tous	389.304	433.753	528.686
Part dans le total des personnes enregistrées	8,5 %	8,7 %	8,6%
Les défaillants	38.848	46.383	42.071
Part dans le total des défaillances	11,5 %	12,7 %	13,2%

Source : BNB, Bulletin statistique, Centrale des crédits aux particuliers, 2006
Calculs : Réseau Financement Alternatif

Croissance absolues des situations avérées de surendettement
 En 2011, cette croissance toutefois ralentit (on passe de +11,5% en 2010 à + 8% en 2011)

Contrairement aux défaillances, cet indicateur illustre des situations avérées et sévères de surendettement pour les personnes qui s'y voient admises.

Alors que le nombre absolu d'avis d'admissibilité en règlement collectif de dettes poursuivait une croissance de moins en moins forte entre 2003 et 2008 (voir tableau 5), on observe une reprise en 2009 et 2010. En 2011, on observe un ralentissement de cette croissance. Le nombre d'avis d'admissibilité atteint 94.863 en 2011. Cette évolution est selon toute vraisemblance liée aux impacts économiques de la crise financière et, potentiellement, à un premier tassement de ces effets en 2011.

Le règlement collectif de dettes a pour objet de rétablir la situation financière d'une personne surendettée. Il doit lui permettre, dans la mesure du possible, de payer ses dettes, en lui garantissant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme à la dignité humaine. Cette procédure s'applique à des situations particulièrement lourdes, puisque :

- il faut que l'incapacité de faire face à ses dettes exigibles ou à échoir soit durable ;
- les acteurs intervenant dans la procédure se composent d'un magistrat et d'un médiateur de dettes.

Tableau 6

Nombre d'avis d'admissibilité de règlement collectif de dettes, 2003-2010, détail par région en 2006, 2009 et 2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BELGIQUE croissance annuelle %	31.912	41.207 +29%	49.655 +21%	57.328 +15%	64.492 +12%	70.168 +9%	78.147 +11%	87.125 +11,5%	94.863 +8,0%
Flandre				28.572			37.274	39.155	45.879
Wallonie				22.913			32.552	38.950	39.438
Bruxelles- Capitale				5.843			8.321	9.020	9.546

Source : BNB, Bulletins statistiques, Centrale des crédits aux particuliers, 2006, 2008, 2010 & 2011
 Calculs : Réseau Financement Alternatif

Conclusion

La qualité des indicateurs observés avant la crise n'est toujours pas récupérée. Les défauts croissent dans des catégories très populaires de

crédits (ouvertures de crédit, prêts hypothécaires), et on sait que pour ces derniers, les risques sociaux liés à une défaillance prolongée sont lourds. Les évolutions observées en Flandre donnent à penser que 2011 montre déjà un signe de reprise (à voir si cette reprise se maintiendra) alors qu'à Bruxelles et en Wallonie, une telle amorce n'est pas encore observée.

Pour le reste, les conclusions rédigées en 2010 se maintiennent, signe que la vigilance doit être maintenue plus que jamais :

- Sous le stricte angle de la prévention du surendettement, des progrès significatifs se font toujours attendre pour qu'enfin les prêteurs déploient des approches innovantes en matière d'évaluation du risque et de capacité de remboursement de leurs clients. Cette année encore, les données présentées par la CCP donnent l'impression que « tant que tout va bien », les prêteurs octroient toujours plus (en nombre et en montant)...
- Les données de la CCP restent très parcellaires, notamment sur les situations comprenant plus de 5 crédits... Un exposé détaillé de ces situations serait des plus utile !
- En outre, l'opacité des pratiques des prêteurs est maintenue : qui sont les prêteurs qui accordent un quatrième, un cinquième crédit et plus encore ? Quels sont leurs niveaux de défaillance dans ces situations ?
- Il reste encore du chemin pour construire et consolider une notion objective et documentée de la responsabilité des prêteurs, mais dès aujourd'hui, on comprend que la CCP, à travers les données qu'elle collecte (à distinguer des données diffusées dans son rapport), serait à même d'aller beaucoup plus loin!

Olivier Jérusalmy
janvier 2012

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes avec 1 contrat	1.914.772	1.920.767	1.917.884	1.912.687	1.913.427	1.914.241	1.913.459	1.913.803	2.223.538
Personnes avec 2 contrats	1.114.498	1.150.406	1.173.667	1.204.951	1.227.832	1.251.870	1.272.097	1.285.206	1.478.532
Personnes avec 3 contrats	597.679	635.635	663.443	697.092	725.859	756.686	782.575	804.246	1.023.203
Personnes avec 4 contrats	307.987	334.028	350.725	378.763	401.576	428.535	450.156	465.142	653.311
Personnes avec 5 contrats ou +	325.175	342.895	349.206	380.731	415.538	455.691	481.633	495.244	802.877

Données du graphe 1